

Dans le cadre de son mandat de gestion des territoires publics intramunicipaux (TPI) situés sur son territoire, la MRC du Domaine-du-Roy s'engage à :

Maintenir un système de gestion environnementale reconnu à l'appui de la présente politique et mobiliser les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à son maintien de manière à exercer de façon responsable ses activités environnementales.

Se conformer pleinement à toutes les lois et règlements environnementaux applicables ainsi qu'à toute autre exigence à laquelle l'organisation souscrit.

Améliorer continuellement ses pratiques de gestion environnementale afin d'accroître sa performance environnementale.

Appuyer et appliquer les principes de prévention de la pollution dans ses pratiques de gestion environnementale et forestière.

Minimiser les impacts de ses activités sur l'environnement en limitant dans la mesure du possible l'émission de contaminants, l'utilisation de matières dangereuses, la consommation d'énergie, et en réduisant la production de tout type de déchets.

Identifier, évaluer et contrôler continuellement les impacts et risques environnementaux associés aux activités de gestion du milieu forestier et mettre en place des procédures de maîtrise opérationnelle et de gestion des situations d'urgence.

Établir et mettre en œuvre un cadre permettant de fixer des objectifs et des cibles mesurables en matière de gestion environnementale et d'amélioration de la performance.

Gérer les ressources forestières en accord avec les principes reconnus d'aménagement durable des forêts, conformément à la présente politique.

Fournir au personnel l'information et la formation requises à l'application de cette politique compte tenu de leurs rôles et responsabilités.

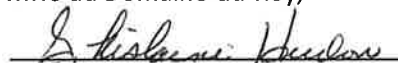
Maintenir un dialogue ouvert avec l'ensemble des parties intéressées, et tenir compte de leurs besoins dans ses prises de décisions.

Collaborer de façon constructive avec les gouvernements et les autorités réglementaires.

Soumettre son système de gestion environnementale à des audits internes et externes périodiques.

Faire rapport régulièrement de sa performance environnementale et de l'état du système de gestion environnementale à la direction à son plus haut niveau, au conseil de la MRC, à ses employés et à la population de la MRC du Domaine-du-Roy.

MRC du Domaine-du-Roy,



Ghislaine Hudon

Préfète